Migrants : le “risque Covid” dans le pays d’origine est une raison valable pour accorder la protection humanitaire aux déboutés du droit d’asile

27/12/2020 à 20h56



C’est une décision de justice qui pourrait faire date.

La Cour de Milan a statué que le risque Covid dans le pays d’origine d’un migrant pouvait être une raison valable d’accorder une protection humanitaire pour ceux s’étant vu refuser l’asile politique ou le statut de réfugié de guerre.

Chaque situation doit être évaluée au cas pour cas. Mais une pandémie, dans un pays déjà en proie à de faibles ressources médicales, à la pauvreté et à des troubles politiques et sociaux, sont autant d’arguments pouvant amener la justice **à considérer le rapatriement d’un migrant comme un risque.** […]

euronews.com